
MISSION

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2020

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- Le bilan stratégique du programme :
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME</u>	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	11
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	13
<u>PROGRAMME : COORDINATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET APPUI A L'ACTION LOCALE</u>	14
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
2 AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	20
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	20
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	23
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	24
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	24
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	24
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	25
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	26
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION, DE LA COHESION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</u>	27
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	28
PRESENTATION DU PROGRAMME	28
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	30
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	34
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	34
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	35
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	38
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	39
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	39
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	39

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	40
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	41
PROGRAMME TOURISME	42
<hr/>	
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	43
PRESENTATION DU PROGRAMME	43
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	46
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	50
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	50
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	52
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	54
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	54
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	55
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	56
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	56
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	56
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	57
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	58

MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA DECENTRALISATION, DE LA COHESION ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**.

La mission est également portée par le **MINISTRE DU TOURISME DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission interministérielle « **Aménagement du Territoire et Tourisme** » a d'une part, vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement. D'autre part, elle est orientée vers le développement d'un tourisme durable qui prend en compte les dimensions socio-économique, culturelle et environnementale, afin de faire du Gabon une destination de référence mondiale dans l'écotourisme et au plan régional dans le tourisme d'affaires, en s'appuyant sur son patrimoine naturel et culturel.

En revanche, la mission ne prend pas en compte les enjeux de la Décentralisation sous leur angle juridique et institutionnel, puis ne recouvre pas : la Gestion des parcs nationaux, le désenclavement des parcs et autres sites touristiques, la Construction ou l'amélioration des salles de réunions et de conférences, la création ou l'amélioration des aéroports ou des routes, l'amélioration de la desserte aérienne, l'amélioration du transport ferroviaire, fluvial, lagunaire et maritime et l'accueil des touristes aux frontières pour la vérification de leurs pièces.

Cette mission dont les responsables des programmes sont le Directeur Général de l'Appui à l'Action Locale et le Directeur Général du Tourisme est mise en œuvre par quatre Directions Générales et un opérateur pour le Tourisme :

- La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) ;
- La Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale (DGAAL) ;
- La Direction Générale du Tourisme (DGT) ;
- La Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH) ;
- L'Agence Gabonaise de Promotion et de Développement du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR).

En tant que garant de la cohérence globale de la politique d'aménagement et de développement des territoires et du Tourisme durable, la mission est en articulation forte d'une part avec l'ensemble des administrations sectorielles et d'autre part avec les programmes à vocation transversale suivants :

- Coordination des politiques urbaines ;
- Développement rural ;
- Infrastructures et équipements.

La mission est subdivisée en quatre (4) programmes, à savoir :

- Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale ;
- Tourisme ;
- Pilotage et Soutien à la politique de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires.

Le programme « **Coordination des Politiques de Développement et Appui à l'Action Locale** » a pour vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement.

Le programme « **Tourisme** » a pour vocation le développement d'un tourisme durable.

Le programme « **Pilotage et Soutien à la Politique de Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la

Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires. Il englobe toutes les fonctions supports à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence de la mission aménagement du territoire et tourisme sont constitués par :

- La loi d'Orientation de la stratégie de Développement Economique et Social (LODES) du Gabon ;
- La Loi N° 01/2014 du 15 juin 2015 relative à la Décentralisation ;
- La loi N° 04/2000 du 18 août 2000, portant ratification de l'ordonnance N° 02/2000, du 12 février 2000 ; portant régime applicable aux investissements touristiques ;
- La loi N° 034/2020 du 22 mars 2021 portant réglementation du secteur Tourisme en République Gabonaise,
- L'Ordonnance N° 2/2000 du 12 février 2000 ; portant régime applicable aux investissements touristiques
- Le Décret N° 00465/PR/MTPN du 18 mai 1976, réglementant les activités des agences de voyage,
- Le Décret N° 1473/PR/HCTLCPN du 20 octobre 1987, règlementant la création et l'homologation des entreprises de loisirs ou à vocation Touristique,
- Le Décret N° 1308/PR/MLSPVO du 28 décembre 2007, instituant des mesures de prévention contre le SIDA en milieu hôtelier,
- Le Décret N° 01378/PR/MECIT du 22 novembre 2011, déterminant les critères et la procédure de classement des hôtels, restaurants et établissements assimilés
- Le Décret n°000854/PR/MAT du 14 Novembre 2002, portant organisation et attributions du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire ;
- Décret n°00112/PR/MDCDT du 10 avril 2020 portant attributions et organisation du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires ;
- Stratégie Directeur National d'Infrastructure ;
- Stratégie Nationale d'Industrialisation ;
- Stratégie d'Investissement Humain du Gabon ;
- Le décret N°1145/PR/MTCST du 10 octobre 1989, complétant le décret N°168/PR du 26 janvier 1984 pour la création de la Direction Générale du Contrôle des Hôtels (DGCH) ;
- Le Plan Directeur de Développement Touristique (PDDT) ;
- Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) ;
- Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) ;
- Le document Gabon 2025 ;
- Le décret n° 0237/PR/MMIT du 2 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Contrôle des Hôtels ;
- Le décret n° 0236/PR/MMIT du 2 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Tourisme et des Loisirs,
- Le décret n° 0314/PR/MMIT portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes de la mission Aménagement du territoire et tourisme sont :

- Pour l'Aménagement du Territoire, l'élaboration des nouveaux textes organiques de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), de la Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale (DGAAL) et de la Direction Générale de la Décentralisation,
- Pour le Tourisme, le projet d'élaboration d'un code du Tourisme, l'élaboration des décrets et arrêtés relatifs à la loi d'orientation en matière du Tourisme.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectifs Stratégiques	Indicateur	Unité	2019 Réalisé	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
OBJECTIF N°1 : Produire d'ici 2022, 2 documents de planification spatiale en vue de réduire les déséquilibres et les dysfonctionnements de développement sur l'ensemble du territoire national	Taux d'avancement du SNADT	%		100	95	-5	
	Taux d'avancement de la réalisation d'un PAD élaborés	%		15	0	-15	
OBJECTIF N° 2 : Soutenir d'ici 2022, l'attractivité des zones rurales sur l'ensemble du territoire national	Taux d'avancement de la réalisation d'un Plan concerté des villages RDR	%		15	0	-15	
	Taux d'avancement de la réalisation d'un PD	%		15	0	-15	
OBJECTIF N°3: Mettre en place un environnement propice au développement et à la pratique des activités touristiques d'ici 2022	Nombre de textes rédigés réglementant les activités des opérateurs touristiques	Nombre		4	5	+1	12
	Nombre de dépliants édités pour la vulgarisation des titres administratifs	Nombre		1000	0	-1000	2000
	Nombre de dépliants vulgarisant les conditions d'entrer des touristes et hommes d'affaires au Gabon	Nombre		1000	0	-1000	2000
	Nombre de mission d'identification des ZIT	Nombre		4	2	-2	10
	Nombre de campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs	Nombre		3	2	-1	9
	Nombre d'opérations de contrôles d'établissements et d'activités touristiques	Nombre		2	3	+1	6
	Nombre de missions de coopération auprès des partenaires à l'international	Nombre		3	2	-1	12
	Nombre d'ateliers de validation des programmes contenus	Nombre		2	0	-2	5

	Six (6) reporting des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme.	Nombre		6	0	-6	18
OBJECTIF N°4: Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2022	Nombre d'établissements présentant une qualité de service adéquate dans 3 provinces.	Nombre		12	12	12	350
	Nombre de formateurs et d'agents DGH formés dans les domaines de la classification, labélisation, contrôle et statistiques	Nombre		2000	2000	2000	40
	Nombre d'hôtels, restaurants et établissements assimilés à contrôler dans 3 provinces	Nombre		2000	2000	2000	400
	Taux de réalisation de la standardisation des hôtels et restaurants	%		10	10	10	95
	Taux d'avancement de l'élaboration de la Loi sur le transfert des compétences	%		25%	0	-25%	
OBJECTIF N°5: Rendre effectif, d'ici 2022, le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales	Nombre de domaine de compétence à transférer	Nombre		25%	0	-25%	

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
N°4.199	Programme ; Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	935 366 920	45 915 000	889 451 920	935 366 920	45 915 000	889 451 920
4.199.1	Action Appui et conseil aux collectivités locales	45 793 999	10 880 000	34 913 999	45 793 999	10 880 000	34 913 999
4.199.2	Action : Coordination territoriale des politiques	889 572 922	35 035 000	854 537 922	889 572 922	35 035 000	854 537 922
N°4.204	Programme : Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires	100 000 000	196 660 000	-96 660 000	100 000 000	196 660 000	-96 660 000
4.204.1	Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	45 000 000	186 660 000	-141 660 000	45 000 000	186 660 000	-141 660 000
4.204.2	Action 2 : Coordination administrative	55 000 000	10 000 000	45 000 000	55 000 000	10 000 000	45 000 000
N°4.206	Programme : Tourisme	1 661 320 513	1 387 213 420	274 107 093	1 661 320 513	1 387 213 420	274 107 093
4.206.1	Action : Valorisation du patrimoine touristique	1 634 997 649	1 374 083 420	260 914 229	1 634 997 649	1 374 083 420	260 914 229
4.206.	Action 2 : Hôtellerie	26 322 865	13 130 000	13 192 865	26 322 865	13 130 000	13 192 865
Total pour la mission		2 696 687 433	1 629 788 420	1 066 899 013	2 696 687 433	1 629 788 420	1 066 899 013

Explication des principaux écarts :

La mission Aménagement du Territoire et Tourisme a reçu en Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020 un niveau de crédit global de **2.696.687.433 FCFA**, **1.629.788.420 FCFA** ont été exécutés ; soit un écart **1.066.899.013 FCFA** et un niveau d'exécution de **60,44%**.

Cet écart se justifie par globalement par la non levée de la réserve pour certains programmes et les mouvements de régulations liés à la lutte contre la covid19.

Le montant des réserves non levées est de **11.250.000 FCFA**. Le niveau d'exécution net est de **60,69%** le taux d'exécution sur les crédits nets des réserves non levées de **60,69%**.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
N°4.199 Programme. Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	935 366 920	45 915 000	889 451 920	935 366 920	45 915 000	889 451 920
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	879 116 920	13 165 000	865 951 920	879 116 920	13 165 000	865 951 920
Titre 3. Dépenses de biens et services	56 250 000	32 750 000	23 500 000	56 250 000	32 750 000	23 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°4.204 : Programme Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires	100 000 000	196 660 000	-96 660 000	100 000 000	196 660 000	-96 660 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	196 660 000	-96 660 000	100 000 000	196 660 000	-96 660 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N° 4.206 Programme. Tourisme	1 661 320 513	1 387 213 420	274 107 093	1 661 320 513	1 387 213 420	274 107 093
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	829 222 404	42 287 500	786 934 904	829 222 404	42 287 500	786 934 904
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	641 559 937	-591 559 937	50 000 000	641 559 937	-591 559 937
Titre 4. Dépenses de transfert	118 237 000	426 905 535	-308 668 535	118 237 000	426 905 535	-308 668 535
Titre 5. Dépenses d'investissement	663 861 109	276 460 448	387 400 661	663 861 109	276 460 448	387 400 661
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour la mission	2 696 687 433	1 629 788 420	1 066 899 013	2 696 687 433	1 629 788 420	1 066 899 013
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	1 708 339 324	55 452 500	1 652 886 824	1 708 339 324	55 452 500	1 652 886 824
Titre 3. Dépenses de biens et services	206 250 000	870 969 937	-664 719 937	206 250 000	870 969 937	-664 719 937
Titre 4. Dépenses de transfert	118 237 000	426 905 535	-308 668 535	118 237 000	426 905 535	-308 668 535
Titre 5. Dépenses d'investissement	663 861 109	276 460 448	387 400 661	663 861 109	276 460 448	387 400 661
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

La mission Aménagement du Territoire et Tourisme a reçu en Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020 un niveau de crédit global de **2.696.687.433 FCFA**, **1.629.788.420 FCFA** ont été exécutés ; soit un écart **1.066.899.013 FCFA** et un niveau d'exécution de **60,37 %**.

Ainsi ce niveau d'exécution se répartit de la manière suivante :

- **Titre 2 :** La mission a bénéficié de **1.708.339.324 FCFA** au titre de l'exercice **2020**, **55.452.500 FCFA** ont été exécutés soit un niveau d'exécution de **3,25%**. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de **1.652.886.824 FCFA**. Ce titre est géré en centralisée au niveau de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

- **Titre 3** : La mission a bénéficié de **206250000 FCFA** au titre de l'exercice 2020, **870.969.937 FCFA** ont été exécutés soit un niveau d'exécution de **422,88%**. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de **-664.719.937 FCFA**, cet écart se justifie par les mouvements reçus par la mission.
- **Titre 4** : La mission a bénéficié de **118.237.000 FCFA** au titre de l'exercice 2020, **426.905.535 FCFA** ont été exécutés soit un niveau d'exécution de **361,06%**. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de **-308.668.535 FCFA**, cet écart se justifie par les mouvements reçus par la mission.
- **Titre 5** : La mission a bénéficié de **663.861.109 FCFA** au titre de l'exercice 2020, **276.460.448 FCFA** ont été exécutés soit un niveau d'exécution de **41,64%**. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de **387.400.661 FCFA**, cet écart se justifie par la non levée de la réserve obligatoire d'un niveau de **106.217.777 FCFA** et les opérations de régulation budgétaire relatives aux mesures gouvernementales de la lutte contre la covid 19.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2				
Titre 3				
Titre 4				
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP				

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

PROGRAMME : COORDINATION DES
POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET
APPUI A L'ACTION LOCALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme « **Coordination des politiques de Développement et Appui à l'Action Locale** » a pour vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement.

Ce programme, dont le responsable est le Directeur Général de l'Appui à l'Action Locale, est mis en œuvre par deux Directions Générales :

- la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT).
- la Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale (DGAAL).

En tant que garant de la cohérence globale de la politique d'aménagement et de développement des territoires, le programme est en articulation forte d'une part, avec l'ensemble des administrations sectorielles et d'autre part, avec les programmes à vocation transversale suivants :

- Coordination des politiques urbaines,
- Développement rural,
- Infrastructures et équipements.

Le programme comprend deux actions :

- Appui et conseil aux collectivités locales.
- Coordination des politiques territoriales

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Appui et conseil aux collectivités locales

Cette action vise le renforcement de la capacité opérationnelle des collectivités locales et la fixation des populations rurales. Cela doit se matérialiser par la réalisation des Relais de Développement Rural (**RDR**) et l'élaboration des Plans de Développement Locaux (**PDL**). Pour mener à bien ce programme, des plans de formation doivent être élaborés, afin de mettre en exergue le capital humain conformément aux dispositions prévues dans le plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Pour ce faire, la mise en œuvre de cette action se fera par la Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale.

ACTION N° 2 : Coordination des politiques territoriales

Cette action consiste en la mise en cohérence des politiques sectorielles d'Aménagement et de développement du territoire et d'investissement. Cela va se matérialiser par l'élaboration et la vulgarisation des outils d'aide à la décision notamment le Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire (**SNADT**), les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (**SRADT**), les Plans d'Aménagement et de Développement des zones Frontalières (**PADZOF**), les Plans d'Aménagement et de Développement des zones Spécifiques (**PADZOS**) et les Plans d'Aménagements et de Développement des villes secondaires (**PAD**).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- L'aggravation des disparités inter et intra provinciales en matière de développement ;
- La poursuite de l'exode rural ;
- La multiplicité des administrations impliquées dans la mise en œuvre des actions d'aménagement et de

- développement du territoire ;
- Une implication progressivement croissante des partenaires au développement dans l'action de développement local ;
- La prise en compte des enjeux régionaux et sous régionaux (CEMAC, CEEAC) en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Les populations attendent du programme qu'il améliore globalement leur cadre et conditions de vie, de travail et d'emploi dans les territoires. Elles attendent aussi d'être plus étroitement associées aux réflexions et aux décisions touchant à leur territoire et à son développement.

La société civile, à travers les diverses associations et ONG, souhaite une plus forte cohérence globale des actions menées en matière d'aménagement et de développement, une meilleure gouvernance d'ensemble dans ces domaines. Elle attend aussi un appui technique et financier de l'Etat aux projets qu'elle met en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme la mise en place des stratégies qui concourent à un développement économique et social accéléré, harmonieux, équilibré et cohérent du territoire. Elles souhaitent également la mise en place des mécanismes visant une optimisation de l'utilisation des ressources financières allouées aux actions d'aménagement et de développement des ministères sectoriels.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics et des partenaires en matière d'aménagement et de développement des territoires :

- L'existence d'orientations stratégiques claires (LODES, DSCR, SNADT en cours de finalisation) ;
- De nombreuses études déjà réalisées et qui ont permis d'identifier une série de projets de développement prioritaires pour les territoires (livres blancs, PAD pilotes) ;
- Des premiers projets concrets de développement locaux mis en œuvre par les partenaires au développement.

Néanmoins, un certain nombre de manquements et difficultés restent aujourd'hui à traiter, notamment :

- Des schémas d'aménagement élaborés mais non validés, au niveau national comme au niveau local ;
- La mise en œuvre de plusieurs politiques d'Aménagement et de Développement du Territoire aux résultats mitigés ;
- Le caractère embryonnaire du système d'information sur les territoires, l'inaccessibilité des données de base sur les territoires ;
- La lourdeur des circuits administratifs de validation des documents d'orientation, schémas directeurs, projets de création de structures ou instances proposés par l'administration.
- Le manque de coordination entre les administrations sectorielles et déconcentrées avec les administrations de planification ;
- L'absence d'outils dédiés au financement des projets de développement des territoires locaux.

ENJEUX

Promouvoir un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire, en coopération étroite avec les administrations sectorielles, les collectivités locales et les autres acteurs concernés.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Produire d'ici 2022, 2 documents de planification spatiale en vue de réduire les déséquilibres et les dysfonctionnements de développement sur l'ensemble du territoire national -

- Résultat annuel attendu n°1 : SNADT Adopté
- Résultat annuel attendu n°2 : Deux (2) missions de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD sont effectuées

OBJECTIF N°2 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique de l'aménagement du territoire d'ici 2022 -

- Résultat annuel attendu n°1 : CIADT adopté
- Résultat annuel attendu n°2 : Les CREES adopté
- Résultat annuel attendu n°3 : CNADT adopté
- Résultat annuel attendu n°4 : Loi spécifique à l'Aménagement du Territoire (LOADT) Adoptée et promulguée
- Résultat annuel attendu n°5 : FIADT élaboré
- Résultat annuel attendu n°6 : Textes organiques des Directions Générales du Programme révisés

OBJECTIF N°3 : Soutenir d'ici 2022, l'attractivité des zones rurales sur l'ensemble du territoire national. -

- Résultat annuel attendu n°1 : Mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan concerté d'un village RDR est effectuée
- Résultat annuel attendu n°2 : Mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan de Développement Local (PDL) est effectuée

2 AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Produire d'ici 2022, 2 documents de planification spatiale en vue de réduire les déséquilibres et les dysfonctionnements de développement sur l'ensemble du territoire national

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : SNADT adopté ;
- Résultat annuel attendu n°2 : Deux (2) Missions de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD sont effectuées.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel attendu n°1 : le SNADT n'a pas été adopté.
- Résultat annuel attendu n°2 : Aucune mission n'a été effectuée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du SNADT	%		100	95	-5		
Taux d'avancement de la réalisation d'un PAD élaborés	%		15	0	-15		

Source des données : DGAT, DGAAL

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme pour la réalisation de son objectif numéro un avait deux résultats attendus.

En ce qui concerne le résultat annuel 1 : il était question d'adopter le SNADT. Ce résultat n'a pas été atteint. Le bureau d'études STUDI INTERNATIONAL a finalisé le SNADT, en collaboration avec la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire. Le SNADT, document d'une importance stratégique mérite d'être vulgarisé auprès des structures centralisées et déconcentrées. STUDI INTERNATIONAL a mis à la disposition de la DGAT les livrables, cependant, les supports numériques sont retenus par le bureau d'études en raison de la dette l'Etat envers ce dernier. Le SNADT n'a pas été adopté, limitant ainsi son usage officiel par les administrations sectorielles.

Enfin pour le résultat annuel 2, le programme s'est fixé la réalisation de deux (2) Missions de sensibilisation pour l'élaboration d'un PAD. A la fin de l'exercice, ce résultat n'a pas été atteint. Aucune mission n'a été effectuée, compte

tenu des mesures gouvernementales contre la covid 19, avec le confinement total dans un premier temps du grand Libreville et du confinement partiel. Le programme dispose des termes de référence (TDR) des PAD des villes de Bitam et Okondja.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique de l'Aménagement du Territoire d'ici 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels-

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : CIADT adopté ;
- Résultat annuel attendu n°2 : CNADT adopté ;
- Résultat annuel attendu n°3 : CREES adopté ;
- Résultat annuel attendu n°4 : Loi spécifique à l'Aménagement du Territoire (LOADT) adoptée et promulguée ;
- Résultat annuel attendu n° 5 : FIADT élaboré ;
- Résultat annuel attendu n°6 : Textes organiques des Directions Générales du Programme révisés.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu n°1 : CIADT n'a pas été adopté ;
- Résultat annuel attendu n°2 : CNADT n'a pas été adopté ;
- Résultat annuel attendu n°3 : CREES n'a pas été adopté ;
- Résultat annuel attendu n°4 : Loi spécifique à l'Aménagement du Territoire (LOADT) n'a pas été adoptée et promulguée ;
- Résultat annuel attendu n°5 : FIADT n'a pas été élaboré ;
- Résultat annuel attendu n°6 : Textes organiques des Directions Générales du Programme ont été révisés et mis dans le circuit pour adoption.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la réalisation du décret sur le CIADT	%		100	90	-10		
Taux d'avancement de la réalisation du décret sur la CNADT	%		100	90	-10		
Taux d'avancement de la réalisation du décret sur les CREES	%		100	90	-10		
Taux d'avancement de l'élaboration de la Loi spécifique à l'Aménagement du Territoire	%		100	90	-10		
Taux d'avancement dans l'élaboration du décret sur le FIADT	%		100	50	-50		
Taux d'avancement de la révision du texte organique Directions Générales du Programme	%		100	90	-10		

Source des données : DGAT / DGAAL

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme pour la réalisation de son objectif numéro 2 avait six résultats annuels attendus.

En ce qui concerne le résultat annuel 1, il était question de faire adopter le CIADT, ce résultat n'a pas été atteint en effet le texte a été élaboré et mis à la disposition de la tutelle mais pas encore adopté en conseil des Ministres.

Le résultat numéro deux consistait à faire adopter la CNADT, ce résultat n'a pas été atteint en effet le texte a été élaboré et mis à la disposition de la tutelle mais pas encore adopté en conseil des Ministres.

Pour le résultat numéro trois le programme devait faire adopter le décret sur les CREES, ce résultat n'a pas été atteint en effet le texte a été élaboré et mis à la disposition de la tutelle mais pas encore adopté en conseil des Ministres.

Adopter et promulguer la loi spécifique à l'Aménagement du Territoire (LOADT) était le résultat numéro quatre ce résultat n'a pas été atteint car le texte a été mis à la disposition de la tutelle mais pas adopté en conseil des Ministres.

Concernant l'élaboration du décret sur le FIADT qui était le résultat numéro cinq, ce résultat n'a pas été atteint car ne correspondant plus aux directives de la tutelle ce projet a été déprogrammé.

Enfin le résultat six consistait à réviser les textes organiques des Directions Générales du Programme, ce résultat a été atteint partiellement, ces deux (2) textes ont été également mis à la disposition de la tutelle.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Soutenir d'ici 2022, l'attractivité des zones rurales sur l'ensemble du territoire national

Niveau de réalisation des résultats annuels-

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : Mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan concerté d'un village RDR est effectuée.
- Résultat annuel attendu n°2 : Mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan de Développement Local (PDL) est effectuée.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel attendu n°1 : Aucune mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan concerté d'un village RDR n'a été effectuée ;
- Résultat annuel attendu n°2 : Aucune mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan de Développement Local (PDL) n'a été effectuée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la réalisation d'un Plan concerté des villages RDR	%		15	0	-15		
Taux d'avancement de la réalisation d'un PDL	%		15	0	-15		

Source des données : DGAAL

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour la réalisation de son objectif numéro trois, le programme avait deux résultats annuels attendus.

En ce qui concerne le résultat numéro un, le programme devait effectuer une mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan concerté d'un village RDR, ce résultat n'a pas été atteint du fait des mesures gouvernementales de luttés contre la covid 19 notamment le confinement du grand Libreville et la limitation des voyages à l'intérieur du pays.

Le résultat numéro deux consistait à effectuer mission de sensibilisation pour la réalisation d'un Plan de Développement Local (PDL), ce résultat n'a pas été atteint du fait des mesures gouvernementales de luttés contre la covid 19 notamment le confinement du grand Libreville et la limitation des voyages à l'intérieur du pays.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
N° 4.199.1: Appui et conseil aux collectivités locales	45 793 999	10 880 000	34 913 999	45 793 999	10 880 000	34 913 999
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	33 973 856	4 880 000	29 093 856	33 973 856	4 880 000	29 093 856
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 820 143	6 000 000	5 820 143	11 820 143	6 000 000	5 820 143
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N° 4.199.2: Coordination territoriale des politiques	889 572 922	35 035 000	854 537 922	889 572 922	35 035 000	854 537 922
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	845 143 064	8 285 000	836 858 064	845 143 064	8 285 000	836 858 064
Titre 3. Dépenses de biens et services	44 429 858	26 750 000	17 679 858	44 429 858	26 750 000	17 679 858
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	935 366 920	45 915 000	889 451 920	935 366 920	45 915 000	889 451 920
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	879 116 920	13 165 000	865 951 920	879 116 920	13 165 000	865 951 920
Titre 3. Dépenses de biens et services	56 250 000	32 750 000	23 500 000	56 250 000	32 750 000	23 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

La Loi de Finances 2020 a octroyé au programme un montant de crédits **935.366.920 FCFA**, exécuté à hauteur de **45.915.000 FCFA** soit un taux d'exécution global de **4,90%**. L'écart est de **889.451.920 FCFA**.

En ce qui concerne **le titre 2** « dépenses de personnel », la Loi de Finances a octroyé **879.116.920 FCFA** et le programme a consommé un montant de crédits de **13.165.000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **1,49%**. L'écart constaté de **865.951.920 FCFA**. Le programme ne peut justifier cet écart car la gestion de la masse salariale se fait par les services de la solde.

Pour le titre 3 « dépenses de biens et services », la Loi de Finances a octroyé **56.250.000 FCFA** et le programme a consommé un montant de crédits de **32 750 000 F CFA**, soit un taux d'exécution de **58,22%**. L'écart de **23.500.000 FCFA** est imputable à la non levée de la réserve obligatoire qui s'élève à **11.250.000 FCFA** et aux mesures de régulation budgétaire occasionnées par la contraction des ressources budgétaires suite à la covid 19. Le taux d'exécution net est de **72,78%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement

Virements

Aucun virement

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 4.199: Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	Titre 2	28 720 000	28 720 000
Total des Transferts			28 720 000	28 720 000
dont Titre 2			28 720 000	28 720 000
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Annulations

Aucune annulation

Reports

Aucun report de crédit

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	90	90	90	1	0	-1	89
Permanents	90	90	90	1	0	-1	89
Non permanents							
Agents de catégorie B	45	45	45	0	1	1	46
Permanents	45	45	45	0	1	1	46
Non permanents							
Agents de catégorie C	15	15	15	0	0	0	15
Permanents	15	15	15	0	0	0	15
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	150	150	150	1	1	0	150
Main d'œuvre non permanente	64	63	63	0	19	19	82
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	214	213	213	1	20	19	232

Explication des évolutions :

Cette évolution des effectifs du programme (absence d'entrée dans le Programme des Agents sur solde indiciaire) trouve sa justification dans le gel des recrutements par le Ministère en charge de la Fonction Publique. Alors que le programme a besoin de recruter des ingénieurs pour couvrir les activités et les actions liées à son fonctionnement.

Un agent de catégorie A est sorti du programme car il a fait valoir son droit à la retraite.

Par contre, 19 agents de MONP sont rentrés dans l'effectif du programme notamment pour l'entretien des bureaux au niveau des directions provinciales.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	879 116 920	879 116 920	13 165 000	13 165 000	865 951 920	865 951 920

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Appui et conseil aux collectivités locales	11 820 143	11 820 143	6 000 000	6 000 000	5 820 143	5 820 143
Activités 1 : Atelier de concertation en vue de l'élaboration des textes pour la mise en place du cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire	11 820 143	11 820 143	6 000 000	6 000 000	5 820 143	5 820 143
ACTION 2 : Coordination territoriale des politiques	44 429 858	44 429 858	26 750 000	26 750 000	17 679 858	17 679 858
Activités 1 : Atelier pour la mise en place du cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire en République Gabonaise	24 429 858	24 429 858	13 000 000	13 000 000	11 429 858	11 429 858
Activités 2 : Frais réparation et entretien de véhicule de service	3 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Activités 3: Mission du DG de l'Aménagement du Territoire dans le cadre d'un atelier international en Egypte sur la gestion des villes	5 000 000	5 000 000	3 750 000	3 750 000	1 250 000	1 250 000
Activités 4: Fonctionnement quotidien des services des 9 directions provinciales	12 000 000	12 000 000	8 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
Total des crédits de titre 3	56 250 000	56 250 000	32 750 000	32 750 000	23 500 000	23 500 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Action 1 : Appui et conseil aux collectivités locales

Pour cette action, la principale activité a résidé dans l'organisation d'un atelier de concertation en vue de l'élaboration des textes pour la mise en place du cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire. Cette activité, d'un cout de **6.000.000 FCFA** est en lien avec l'objectif 2 cependant, elle n'impacte pas directement le résultat attendu dans le cadre de cet objectif.

Action 2 : Coordination Territoriale des Politiques (26 750 000 FCFA)

Les **26.750.000 FCFA** consommés dans le cadre de l'action 2 ont essentiellement servi pour la réalisation de trois (3) activités :

Au niveau de l'UO2 du BOP Central, trois activités :

- Atelier pour la mise en place du cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire en République Gabonaise (**13.000.000 FCFA**). Cette activité est en lien avec l'objectif 2 cependant, elle n'impacte pas directement le résultat attendu dans le cadre de cet objectif.
- Mission du DG de l'Aménagement du Territoire dans le cadre d'un atelier international en Egypte sur la gestion des villes (**3.750.000 FCFA**). Cette activité ponctuelle n'a pas de lien direct avec les objectifs du Programme.
- Activités 2 : Frais réparation et entretien de véhicule de service (**2.000.000 FCFA**).

Au niveau du BOP déconcentré : le montant engagé (**8.000.000 F CFA**) a servi au fonctionnement quotidien des services des 9 directions provinciales, notamment pour l'achat des fournitures informatiques, fournitures de bureaux et maintenance informatique.

En somme, pour un montant de **56.250.000 FCFA** prévu par la Loi de Finance rectificative, au titre 3, le programme n'a pu consommer que **32.750.000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **58,22%**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Transfert 1						
ACTION 2						
Transfert 1						
Total des crédits de titre 4						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Ce programme n'a aucun opérateur

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA
POLITIQUE DE DECENTRALISATION, DE LA
COHESION ET DU DEVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Pilotage et Soutien à la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires** » regroupe les services du cabinet du Ministre, de l'Inspection Générale, le Secrétariat Général et les services supports. Le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires est le responsable de ce programme. Ainsi, doit-il veiller aussi bien au pilotage de la stratégie ministérielle qu'à la coordination administrative.

Le programme « **Pilotage et Soutien** » recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action « **pilotage de la stratégie ministérielle** » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- L'efficacité de l'action publique ;
- La lisibilité des politiques budgétaires ;
- La recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- La transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- L'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, déformation, d'achat, etc.) ;
- L'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- L'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- La mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- Faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières ;
- La coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur.

ACTION N° 2 COORDINATION ADMINISTRATIVE

L'action « **coordination administrative** » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information, de la Documentation et de l'archivage, du Pilotage global des politiques.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur quatre Directions, à savoir :

- La Direction Centrale des Affaires financières ;
- La Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- La Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- La Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes.

Pour faciliter le travail de ses agents, l'Administration doit non seulement moderniser ses outils (système d'information, équipements, méthodes, etc.), mais également responsabiliser ses agents en fonction, les former et recruter des profils adéquats nécessaires à la réalisation des objectifs.

C'est pour faire face à ce besoin constant de performance que le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour Objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels.

Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- La Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- La Direction Centrale de la Communication ;
- La Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- Le Service Central du Courrier.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « **Pilotage et Soutien à la politique de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Aussi jouent-elles un rôle de facilitateur au service des politiques sectorielles et tiennent de ce fait une place déterminante.

Elles comprennent :

- **L'administration, la finance et la comptabilité** : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte aux gestionnaires l'assistance technique nécessaire à l'appropriation des procédures budgétaires.
- **la gestion des Ressources Humaines** : relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- **le patrimoine immobilier**. il est géré par le Secrétariat Général Adjoint 2, la DCAF et les Directions Générales. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements
- les moyens généraux : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc....il revient à chaque service de gérer son matériel.
- **les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique** : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches.
- **la documentation et l'archivage** : c'est un service de la DCSI prévu à l'article 21 du décret 291 du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, qui peine cependant à jouer pleinement son rôle. En effet, l'absence de centre de documentation et d'espace de stockage paralyse son fonctionnement.
- **le courrier, le Secrétariat, le Bureau d'ordre et la Reprographie** : il existe au sein du Ministère un Service du Courrier rattaché à la DCSI et dont les principales missions sont l'accueil des usagers, la réception, l'expédition, la distribution et la ventilation du courrier. Par contre, chaque entité dispose de son secrétariat et s'est équipé en matériel de reprographie. Ces services sont gérés directement par les responsables des entités auxquelles ils sont rattachés.
- **Les Services intérieurs** : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général Adjoint 2 et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des

locaux. En ce qui concerne la gestion du planning d'occupation des salles ou l'aménagement et l'équipement de celles-ci pour le travail en réunion, il revient à chaque direction de gérer son espace.

- **la production de données statistiques (externe et interne)** : le service statistique est rattaché à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes (DCESP). Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels.
- **la communication** : rattaché à la DCSI, le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. La manière de communiquer en interne est la capacité pour tous les agents en fonction à communiquer entre eux. Par contre, la communication externe concerne principalement la promotion des activités du Ministre gérée essentiellement par le Conseiller en communication du Cabinet du Ministre
- **la fonction juridique-contentieux** : le service juridique est rattaché à la DCESP. Il est notamment chargé, entre autres, d'étudier, normaliser et uniformiser tous les projets de textes, en collaboration avec les services concernés et d'initier les projets de textes conformément à la politique du Ministère dans les domaines de ses compétences. C'est un service qui actuellement ne fonctionne pas de manière optimale
- **le pilotage global des politiques** : mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Le programme " Pilotage et Soutien à la politique de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires " est piloté par le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires, Responsable de programme.

Le Cabinet du Ministre réalise les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Pour le Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et de contrôler les activités des différents services du Ministère.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Appui et soutien à la Décentralisation.
- Enjeu 2 : opérationnalisation du Fonds d'Initiatives Départementales.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Assurer le pilotage efficace et dynamique de l'administration

- Résultat annuel attendu n°1 : production de 4 tableaux de bord par les RPROG.
- Résultat annuel attendu n°2 : 50% des objectifs du PAP atteints.

OBJECTIF N°2 : Elaborer le cadre institutionnel et juridique de la décentralisation.

- Résultat annuel attendu n°1 : 50% d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services.
- Résultat annuel attendu n°2 : 50% des textes élaborés et adoptés.

OBJECTIF N°3 : Rendre effectif le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales.

- Résultat annuel attendu n°1 : les compétences à transférer sont identifiées.
- Résultat annuel attendu n°2 : les modalités de transfert sont définies.

OBJECTIF N°4 : Opérationnaliser le Fonds d'Initiatives Départementales.

- Résultat annuel attendu n°1 : le cadre juridique institutionnel de gestion du FID est redéfini.
- Résultat annuel attendu n°2 : 50% d'avancement du processus de mise en œuvre du FID.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Assurer le pilotage efficace et dynamique de l'administration

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : quatre (4) tableaux de bord sont produits par les RPROG ;
- Résultat annuel attendu n°2 : 50% des objectifs du PAP atteints.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu n°1 : deux (2) tableaux de bord ont été produits par les RPROG ;
- Résultat annuel attendu n°2 : 50% des objectifs du PAP ont été atteints.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de tableaux de bord trimestriels produit par les RPROG dans les délais	Nombre		4	2	-2	2	
Taux d'objectifs atteints	%		50	50	0		

Source des données : Secrétariat Général

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme avait en 2020 pour l'atteinte de son objectif 1 deux résultats annuels attendus. Ces résultats n'ont pas été atteints totalement.

En ce qui concerne le résultat annuel 1, il s'agissait, pour le programme de produire 4 tableaux de bord trimestriels dans les délais. Ce résultat n'a pas été atteint à cause du manque des effectifs au niveau du Secrétariat général et de l'ouverture tardive des crédits de fonctionnement pour acquérir le matériel didactique relatif à la production des tableaux de bord.

En ce qui concerne le résultat annuel 2, il s'agissait d'atteindre 50% des objectifs du PAP. Ce résultat a été atteint intégralement par les rencontres, les séances de travail répétitif mensuel des conseillers du Ministère et ceux du SGG et des fonctions support du Ministère.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Elaborer le cadre institutionnel et juridique de la décentralisation

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : 50% d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services ;
- Résultat annuel attendu n°2 : 50% des textes élaborés et adoptés.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel attendu n°1 : 25% d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services ;
- Résultat annuel attendu n°2 : 25% des textes élaborés et adoptés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du	%		50	25	-25%	25%	

cadre institutionnel et juridique élaboré par les services							
Taux de textes élaborés et adoptés.	%		50	25	-25%	25%	

Source des données : Secrétariat Général

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme avait en 2020 pour l'atteinte de son objectif 2 deux résultats annuels attendus. Ces résultats n'ont pas été atteints totalement.

En ce qui concerne le résultat annuel 1, il s'agissait, pour le programme d'élaborer le cadre institutionnel et juridique élaboré pour les services. Le cadre institutionnel et juridique élaboré mais n'as pas été adopté en conseil des ministres.

En ce qui concerne le résultat annuel 2, il s'agissait d'élaborer et d'adopter 50% des textes organiques du Ministère. Ce résultat a été atteint partiellement car les textes ont été élaborés et validés en conseil interministériel mais pas adoptés en conseil des ministres.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Rendre effectif le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n °1 : les compétences à transférer sont identifiées ;
- Résultat annuel attendu n °2 : les modalités de transfert sont définies.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel attendu n °1 : les compétences à transférer n'ont pas été identifiées.
- Résultat annuel attendu n °2 : les modalités de transfert n'ont pas été définies.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du processus d'identification des compétences à transférer	%		25%	0	-25%		
Taux d'avancement du processus de définition des modalités de transfert.	%		25%	0	-25%		

Source des données : Secrétariat Général

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme avait en 2020 pour l'atteinte de son objectif 3 deux résultats annuels attendus. Ces résultats n'ont pas été atteints.

En ce qui concerne le résultat annuel 1, il s'agissait, pour le programme d'identifier les compétences à transférer aux collectivités locales. Ce résultat n'a pas été atteint car le ministère ne disposant pas de textes organiques.

En ce qui concerne le résultat annuel 2, il s'agissait de définir les modalités de transferts. Ce résultat était dépendant du premier résultat les compétences n'étant pas identifiées les modalités n'ont pas été définies.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Opérationnaliser le Fonds d'Initiatives Départementales

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n °1 : le cadre juridique institutionnel de gestion du FID est redéfini ;
- Résultat annuel attendu n °2 : 50% d'avancement du processus de mise en œuvre du FID.

Résultats annuels atteints :

- Résultat annuel attendu n °1 : le cadre juridique institutionnel de gestion du FID n'a pas été redéfini ;
- Résultat annuel attendu n °2 : Le processus de mise en œuvre du FID n'a pas démarré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du processus de redéfinition du cadre juridique institutionnel	%		100%	0	-100%		
Taux d'avancement du processus de mise en œuvre du FID	%		50%	0	-50%		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme avait en 2020 pour l'atteinte de son objectif 3 deux résultats annuels attendus. Ces résultats n'ont pas été atteints.

En ce qui concerne le résultat annuel 1, il s'agissait, pour le programme de définir le cadre juridique institutionnel de gestion du FID. Ce résultat n'a pas été atteint car les crédits du FID ont été logés au Ministère de l'intérieur.

En ce qui concerne le résultat annuel 2, il s'agissait de la mise en œuvre du FID. Ce résultat était dépendant du premier résultat la mise en place des crédits alloués au FID au Ministère de l'intérieur n'a pas permis au ministère de mettre en œuvre le FID.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
N°1 Pilotage de la stratégie ministérielle	45 000 000	186 660 000	-141 660 000	45 000 000	186 660 000	-141 660 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	45 000 000	186 660 000	-141 660 000	45 000 000	186 660 000	-141 660 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°2 Coordination administrative	55 000 000	10 000 000	45 000 000	55 000 000	10 000 000	45 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	55 000 000	10 000 000	45 000 000	55 000 000	10 000 000	45 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	100 000 000	196 660 000	-96 660 000	100 000 000	196 660 000	-96 660 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	196 660 000	-96 660 000	100 000 000	196 660 000	-96 660 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme est de **196,66 %**.

Le programme disposait uniquement des crédits pour le titre 3 biens et services. Sur une programmation initialement de **100.000.000 FCFA**, **196 660 000 Francs CFA** ont été engagés soit plus de **96.660.000 FCFA**.

Cet écart se justifie par les mouvements de crédits donc a pu bénéficier le programme.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement entre actions et titres

Virements

Aucun virement

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 4.204: Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires	Titre 3	14 500 000	14 500 000
Total des Transferts			14 500 000	14 500 000
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Annulations

Aucune annulation

Reports

Aucun report

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A		17	17	0	0	0	17
Permanents		3	3	0	0	0	3
Non permanents		14	14	0	0	0	14
Agents de catégorie B							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C							
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		17	17	0	0	0	17
Main d'œuvre non permanente							
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		17	17	0	0	0	17

Explication des évolutions :

Les effectifs n'ont pas connu de mouvements conformément à la décision du Gouvernement de geler les recrutements.

Opérateur :

Aucun opérateur pour ce programme

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	45 000 000	45 000 000	186 660 000	186 660 000	-141 660 000	-141 660 000
Activité 1 : Suivi de la stratégie ministérielle (Cabinet M)	35 000 000	35 000 000	186 660 000	186 660 000	-151 660 000	-151 660 000
Activité 2 : contrôle des services administratifs (Cabinet IGS)	10 000 000	10 000 000			10 000 000	10 000 000
ACTION 2 : Coordination administrative	55 000 000	55 000 000	10 000 000	10 000 000	45 000 000	45 000 000
Activité 1 : Gestion des bâtiments administratifs	20 000 000	20 000 000			20 000 000	20 000 000
Activité 2 : Suivi de la mise en œuvre de la PRE, du PSGE, du PTG et du PTM	15 000 000	15 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000
Activité 3 : Autres activités de coordination	10 000 000	10 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	7 000 000
Activité 4 ; Elaboration et suivi BOP, PAP, RAP du Ministère de la décentralisation de cohésion et du développement des territoires (MDCDT)	10 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000	8 000 000
Opération individualisée X						
Total des crédits de titre 3	100 000 000	100 000 000	196 660 000	196 660 000	-96 660 000	-96 660 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Le programme disposait d'une dotation de **100.000.000 Francs CFA**, **196.660.000 F CFA** ont été engagés soit plus de **96.660.000 FCFA**. Ces crédits ont servi à financer les activités suivantes :

- Activité 1 : Suivi de la stratégie ministérielle (Cabinet M), **186.660.000 FCFA** ;
- Activité 4 : Suivi de la mise en œuvre de la PRE, du PSGE, du PTG et du PTM, **5.000.000 FCFA** ;
- Activité 3 : Autres activités de coordination **3.000.000 FCFA** ;
- Activité 5 ; Elaboration et suivi BOP, PAP, RAP du Ministère de la décentralisation de cohésion et du développement des territoires (MDCDT) **2.000.000 FCFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1						
Transfert X						
ACTION 2						
Transfert X						
Total des crédits de titre 4						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2						
Projet de développement ou d'équipement						
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Aucun opérateur

PROGRAMME TOURISME

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme a pour vocation le développement d'un tourisme durable. Le tourisme reste l'un des principaux secteurs d'avenir pour l'économie Gabonaise et contribue au produit intérieur brut (PIB) à hauteur de 6%. Ce secteur est parmi les premières industries du monde par sa forte valeur ajoutée et le nombre d'emplois directs et indirects induits qu'il crée.

En 2011, le Gouvernement mettra en place une politique du secteur touristique pour qu'il constitue un vecteur majeur de développement du pays et de réduction de la pauvreté. Ces choix stratégiques devraient permettre aux hautes autorités du pays de préparer l'après pétrole et de faire de notre pays une vraie destination touristique dans la sous-région et le monde.

Ce programme est mis en œuvre par deux Directions Générales :

- La Direction Générale du Tourisme (DGT) ;
- La Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH).

En tant que garant de la cohérence globale de la politique de développement du Tourisme, le programme est en articulation forte avec :

- L'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR) en qualité d'opérateur ;
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) en qualité de partenaire.

Le programme comprend deux actions :

- La Valorisation du patrimoine touristique ;
- L'Hôtellerie.

Le champ du programme recouvre :

- Le contrôle, l'identification, et la classification de toutes les entreprises touristiques et hôtelières ;
- Le code du tourisme ;
- La formation du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme ;
- La promotion et commercialisation de la Destination Gabon ;
- La création des Zones d'intérêt touristique ;
- La délivrance des licences aux investisseurs du secteur touristique et hôtelier et des loisirs ;
- Le renforcement du système statistique du tourisme et du compte satellite du tourisme ;
- L'étude du système d'offre touristique ;
- La promotion des circuits touristiques, d'aires protégées, réserves et parcs nationaux ;
- La mise en place avec l'ANPN, d'un outil de mesure pour maîtriser les flux touristiques des treize parcs nationaux.

Le champ du programme ne recouvre pas :

- La gestion des parcs nationaux, car elle relève de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux ;
- Le désenclavement des parcs et autres sites touristiques ;
- La construction ou l'amélioration des salles de réunions et de conférences ;
- La création ou l'amélioration des aéroports ou des routes.
- L'amélioration de la desserte aérienne ;
- L'amélioration du transport ferroviaire, fluvial, lagunaire et maritime.

- L'accueil des touristes aux frontières pour la vérification de leurs pièces.
- La valorisation des parcs nationaux et aires protégées.

Le Responsable du Programme est le Directeur Général du Tourisme (DGT).

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : VALORISATION DU PATRIMOINE TOURISTIQUE

L'action « Valorisation du patrimoine touristique » recouvre :

- L'identification du patrimoine naturel et culturel ;
- Le recensement du patrimoine pour en connaître les potentialités ;
- L'élaboration d'une typologie générale du patrimoine naturel et culturel ;
- La promotion des atouts touristiques de chaque province.

ACTION N° 2 : HOTELLERIE

L'action « Hôtellerie » recouvre :

- L'identification, l'inventaire, le contrôle de tous les hôtels, restaurants et la para hôtellerie ;
- La classification de tous les hôtels, restaurants et autres entreprises touristiques ;
- L'organisation d'ateliers en faveur des hôteliers et restaurateurs sur la qualité des services avec les services compétents des Administrations publiques et privées ;
- La sensibilisation des opérateurs du secteur du bien-fondé de la labellisation.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le processus de développement économique, social et culturel dans lequel notre pays est engagé et dont l'axe fondamental est la diversification de l'économie, repose sur la volonté politique du Président de la République, Chef de l'Etat, et la détermination du Gouvernement, de réduire la pauvreté et d'assurer le mieux-être des gabonaises et des gabonais.

Dans cette démarche, le tourisme compte parmi les atouts naturels que notre pays considère comme étant les vecteurs par excellence, de croissance économique, en ce qu'ils véhiculent des effets directs, indirects ou induits, spontanés et rapidement accessibles.

Aujourd'hui, si le tourisme est présenté comme une des premières industries du monde, c'est en considération de l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages consécutive, à un accroissement continu des ressources affectées aux loisirs des voyageurs. L'augmentation croissante de la part des autres pays dans cette industrie résulte de la recherche par les touristes de nouvelles destinations qui associent les loisirs, la qualité de l'environnement et la biodiversité.

En matière de tourisme, le Gabon dispose d'énormes potentialités qui constituent, en même temps un vivier d'investissements et un bassin d'emplois, ne demandant qu'à être valorisés et exploités pour l'expansion de l'industrie du tourisme et partant de l'économie nationale.

Pour booster le secteur touristique, plusieurs cadres ont été intégrés grâce à la politique des hautes autorités du pays qui place l'Homme au centre de tout développement.

L'Etat des lieux et le diagnostic révèlent les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur tourisme et de son administration.

En termes d'atouts, le Gabon est un véritable paradis terrestre à en juger par l'immensité et l'abondance de ses potentialités :

- Emplacement géographique de choix ;
- Stabilité politique ;
- Population pacifique légendaire ;
- Faune : grands mammifères (baleines à bosse, éléphants, tortues luth, etc.) ;
- Flore : biodiversité des plantes, essences naturelles (bois) ;
- Cadre naturel favorable à la recherche ;
- Qualité des sites à vocation touristique ;
- Soutien de la communauté internationale ;
- 800 km de côtes ;
- 80% de forêts sur toute l'étendue du territoire national ;
- 13 parcs nationaux qui occupent 11% du territoire national ;
- Sites et monuments historiques ;
- Cultures et traditions riches et variées ;
- Art culinaire diversifié ;
- Artisanat riche et dynamique.

Des handicaps existent. Le Gabon a encore un assez grand nombre de handicaps ou faiblesses sur lesquels il faut progressivement agir pour tirer véritablement parti de ses atouts :

- Faiblesse de la promotion et de commercialisation ;
- Manque de produits touristiques connus à l'étranger ;
- Offre de compagnies aériennes coûteuse à garantie de qualité de service et de sécurité ;
- Mauvais état des routes ;
- Climat équatorial quelque peu difficile en saison des pluies ;
- Pistes nécessitant de gros efforts de réhabilitation ou de construction ;
- Mauvaise qualité de l'offre hôtelière ;
- Destination peu connue ;
- Manque de concertation entre administrations et entre administrations et opérateurs ;
- Absence de certification.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Faire du Gabon une destination de référence mondiale dans le tourisme ;
- **Enjeu 2** : Faire du tourisme un vecteur majeur du développement et de la lutte contre la pauvreté.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Mettre en place un environnement propice au développement et à la pratique des activités touristiques d'ici 2022 :

- Résultat annuel attendu n°1 : Quatre (04) projets de textes réglementant les activités des opérateurs touristiques sont rédigés ;
- Résultat annuel attendu n° 2 : Mille (1000) dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs sont édités ;
- Résultat annuel attendu n°3 : Quatre (4) missions d'identification des zones d'intérêt touristique (ZIT) sont effectuées sur le terrain ;
- Résultat annuel attendu n°4 : Mille (1000) dépliants vulgarisant les conditions d'entrer des touristes et hommes d'affaire au Gabon sont édités ;
- Résultat annuel attendu n°5 : Deux (2) ateliers de validation des curricula et contenus de formation des différents niveaux de formation en tourisme au Gabon.
- Résultat annuel attendu n°6 : Trois (3) campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux (Louango ; Lopé ; Ivindo et Léconi) • en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes sont réalisées ;
- Résultat annuel attendu n°7 : Deux (2) opérations de contrôle des établissements et des activités touristiques sur le terrain sont effectuées ;

- Résultat annuel attendu n°8 : Trois (3) missions de coopération auprès des pays partenaires en vue d'un meilleur suivi des accords sont effectuées.
- Résultat annuel attendu n°9 : Six (6) reporting des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme.

OBJECTIF N°2 : Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2022.

- Résultat annuel attendu n°1 : Présenter 8 établissements ayant une qualité de service adéquate dans 3 provinces ;
- Résultat annuel attendu n°2 : Former 13 formateurs et agents DGH dans les domaines de la classification, labélisation, contrôle et statistiques ;
- Résultat annuel attendu n°3 : Contrôler 150 hôtels, restaurants et établissements assimilés dans 3 provinces ;
- Résultat annuel attendu n°4 : Être parvenu à réaliser 30% de la standardisation des hôtels et restaurants.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre en place un environnement propice au développement et à la pratique des activités touristiques d'ici 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : Quatre (04) projets de textes réglementant les activités des opérateurs touristiques sont rédigés ;
- Résultat annuel attendu n°2 : Mille (1000) dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs sont édités ;
- Résultat annuel attendu n°3 : Mille (1000) dépliants vulgarisant les conditions d'entrer des touristes et hommes d'affaire au Gabon sont édités ;
- Résultat annuel attendu n°4 : Quatre (4) missions d'identification des zones d'intérêt touristique (ZIT) sont effectuées sur le terrain ;
- Résultat annuel attendu n°5 : Deux (2) ateliers de validation des curricula et contenus de formation des différents niveaux de formation en tourisme au Gabon ;
- Résultat annuel attendu n°6 : Trois (3) campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux (Louango ; Lopé ; Ivindo et Léconi) • en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes sont réalisées ;
- Résultat annuel attendu n°7 : Deux (2) opérations de contrôle des établissements et des activités touristiques sur le terrain sont effectuées ;
- Résultat annuel attendu n°8: Trois (3) missions de coopération auprès des pays partenaires en vue d'un meilleur suivi des accords sont effectuées.
- Résultat annuel attendu n°9 : Six (6) reporting des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel °1 :
- Résultat annuel °2 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle

Nombre de textes rédigés réglementant les activités des opérateurs touristiques	Nombre	4	4	5	+1	4	12
Nombre de dépliants édités pour la vulgarisation des titres administratifs	Nombre	N/A	1000	0	-1000	500	2000
Nombre de dépliants vulgarisant les conditions d'entrer des touristes et hommes d'affaires au Gabon	Nombre	N/A	1000	0	-1000	500	2000
Nombre de mission d'identification des ZIT	Nombre	N/A	4	2	-2	3	10
Nombre d'ateliers de validation des programmes contenus	Nombre	N/A	2	0	-2	2	5
Nombre de campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs	Nombre	N/A	3	2	-1	3	9
Nombre d'opérations de contrôles d'établissements et d'activités touristiques	Nombre	N/A	2	3	+1	2	6
Nombre de missions de coopération auprès des partenaires à l'international	Nombre	N/A	3	2	-1	3	12
Six (6) reporting des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme.	Nombre	N/A	6	0	-6	6	18

Sources des données : Direction Générale du Tourisme (DGT), Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH), Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR), acteurs et opérateurs du secteur privé

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme avait en 2020 pour atteindre son objectif n° 1 : neuf (9) résultats annuels attendus. Ces résultats ont été atteints partiellement.

Résultat annuel n°1 : La Direction Générale du Tourisme avait prévu de rédiger (04) projets de textes réglementant les activités des opérateurs touristiques. Cinq projets de texte ont été élaborés. Soit un écart de +1. La commission mise en place a jugé utile d'ajouter un cinquième texte aux vues des lacunes juridiques sur le terrain.

1. Texte portant délivrance de la licence d'exploitation des établissements et entreprises de tourisme ;
2. Texte portant délivrance renouvellement de la licence d'exploitation des établissements et entreprises de tourisme ;
3. Texte fixant les modalités d'homologation des projets d'investissement touristique ;
4. Texte fixant les modalités de délivrance d'agrément aux professions et métiers libéraux et organisations spécialisées du secteur tourisme ;
5. Conditions fixant les modalités de délivrance de l'habilitation.

Résultat annuel n°2 : Mille (1000) dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs étaient prévues être édités. Ce résultat n'a pas été atteint Soit un écart de -1000. Ce résultat est relatif à la Pandémie de la COVID-19.

Résultat annuel n°3 Mille (1000) dépliants vulgarisant les conditions d'entrée des touristes et hommes d'affaire au Gabon étaient prévues être édités. Ce résultat n'a pas été atteint Soit un écart de -1000. Ce résultat est relatif à la Pandémie de la COVID-19.

Résultat annuel n°4 : Quatre (4) missions d'identification des zones d'intérêt touristique (ZIT) devaient être effectuées sur le terrain. Seules deux missions ont été effectives, soit un écart de -2 car à cause de la Pandémie de la COVID-19.

Résultats annuel n°5 : Deux (2) ateliers de validation des curricula et contenus de formation des différents niveaux

de formation en tourisme au Gabon devaient être effectués. Les moyens sollicités à cet effet ont fait l'objet de fongibilité. Ils ont permis d'acquérir le mobilier de bureau pour le nouvel espace de la DGT de Batterie IV.

Résultats annuel n°6 : Trois (3) campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux (Louango ; Léconi) en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes devaient être réalisées. Seules deux (02) provinces ont été visitées en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes. Soit un écart de -1. Les déplacements ont été restreints suite à la Pandémie de la COVID-19.

Résultat annuel n°7 : Deux (2) opérations de contrôle des établissements et des activités touristiques sur le terrain devaient être effectuées. Une opération de contrôle en plus a été effectuée. Soit un écart de +1 ce résultat a été plus qu'atteint grâce à la participation du Ministre.

Résultats annuel n°8 : Trois (3) missions de coopération auprès des pays partenaires en vue d'un meilleur suivi des accords sont effectuées étaient prévu. Deux (02) missions de coopération auprès des pays partenaires ont été effectuées, notamment l'Espagne et le Liban. Soit un écart de -1. À cause de la Pandémie de la COVID-19 qui a restreint les déplacements.

Résultats annuel n°9 : Six (6) reporting (Rapport d'activité dans une entreprise, généralement rendu public et annexé au bilan) des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme devaient être rendus publics. Résultat non réalisé pour cause de pandémie de la COVID-19 qui a limité les regroupements.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2: Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2022.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- Résultat annuel attendu n°1 : Présenter 8 établissements ayant une qualité de service adéquate dans 3 provinces ;
- Résultat annuel attendu n°2 : Former 13 formateurs et agents DGH dans les domaines de la classification, labélisation, contrôle et statistiques ;
- Résultat annuel attendu n°3 : Contrôler 150 hôtels, restaurants et établissements assimilés dans 3 provinces ;
- Résultat annuel attendu n°4 : Être parvenu à réaliser 30% de la standardisation des hôtels et restaurants.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel n°1 :
- Résultat annuel n°2 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'établissements présentant une qualité de service adéquate dans 3 provinces	Nombre	17	8	287	279	300	350
Nombre de formateurs et d'agents DGH formés dans les domaines de la classification, labélisation, contrôle et statistiques	Nombre	0	13	0	-13	40	40
Nombre d'hôtels, restaurants et établissements assimilés à contrôler dans 3 provinces	Nombre	N/A	150	161	11	200	400
Taux de réalisation de la standardisation des hôtels et restaurants	%	6	30	60	30	80	95

Source des données : Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH), Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR), Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR), acteurs et opérateurs du secteur privé.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le programme avait en 2020 pour atteindre son objectif n° 2 quatre (4) résultats annuels attendus. Ces résultats ont été atteints partiellement.

En ce qui concerne le nombre d'établissements présentant une qualité de service adéquat dans trois provinces, le résultat attendu était de 8 établissements. Ce résultat a été largement atteint, en effet, la Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH) a visité plus de 300 établissements parmi lesquels 287 présentent un service de qualité répondant aux standards internationaux soit un écart 279. Cette performance a été possible grâce au concours du Ministre du Tourisme qui a initié deux missions dans les 9 provinces au lieu des trois prévues initialement.

S'agissant du résultat n°2, il était prévu de former 13 formateurs et agents de la DGH dans les domaines de la classification, labellisation, contrôle et statistiques. Ce résultat n'a pas été atteint à cause des mesures restrictives gouvernementales liées à la lutte contre la covid-19

Le résultat annuel attendu n°3 était de contrôler 150 hôtels, restaurants et établissements assimilés dans 3 provinces, la DGH a contrôlé effectivement 290 établissements dans les 9 provinces soit un écart de 140 établissements. Cette performance a été possible grâce au concours du Ministre du Tourisme qui a initié deux missions dans les 9 provinces au lieu des trois prévues initialement.

Enfin, le résultat annuel attendu n°4 : était de réaliser 30% de la standardisation des hôtels et restaurants. Ce résultat a été de 60%. Soit un écart de 30%. Cette performance a été possible grâce au concours du Ministre du Tourisme qui a initié deux missions dans les 9 provinces au lieu des trois prévues initialement.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
4.206.1: Valorisation du patrimoine touristique	1 634 997 649	1 374 083 420	260 914 229	1 634 997 649	1 374 083 420	260 914 229
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	820 176 230	42 287 500	777 888 730	820 176 230	42 287 500	777 888 730
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 723 310	628 429 937	-595 706 628	32 723 310	628 429 937	-595 706 628
Titre 4. Dépenses de transfert	118 237 000	426 905 535	-308 668 535	118 237 000	426 905 535	-308 668 535
Titre 5. Dépenses d'investissement	663 861 109	276 460 448	387 400 661	663 861 109	276 460 448	387 400 661
Titre 6. Autres dépenses						
4.206.2: Hôtellerie	26 322 865	13 130 000	13 192 865	26 322 865	13 130 000	13 192 865
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	9 046 174	-	9 046 174	9 046 174	-	9 046 174
Titre 3. Dépenses de biens et services	17 276 691	13 130 000	4 146 691	17 276 691	13 130 000	4 146 691
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	1 661 320 513	1 387 213 420	274 107 093	1 661 320 513	1 387 213 420	274 107 093
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	829 222 404	42 287 500	786 934 904	829 222 404	42 287 500	786 934 904
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	641 559 937	-591 559 937	50 000 000	641 559 937	-591 559 937
Titre 4. Dépenses de transfert	118 237 000	426 905 535	-308 668 535	118 237 000	426 905 535	-308 668 535
Titre 5. Dépenses d'investissement	663 861 109	276 460 448	387 400 661	663 861 109	276 460 448	387 400 661
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

La Loi de Finances 2020 a octroyé au programme un montant de crédits **1.661.320.543 FCFA**, exécuté à hauteur de **1.387.213.420 FCFA** soit un taux d'exécution global **83,50%**. L'écart est de **274.107.123 FCFA**.

Titre 2 « dépenses de personnel »

La Loi de Finances a octroyé **829.222.404 FCFA** et le programme a consommé un montant de crédits de **42.287.500 FCFA**, soit un taux d'exécution de 5,09%. L'écart constaté de 786 934 904 F CFA. Ces dépenses sont gérées en centralisé par la DGBFIP.

Titre 3 « dépenses de biens et services »

La Loi de Finances a octroyé **50.000.000 FCFA** et le programme a consommé un montant de crédits de **641.559.937 FCFA**, soit un taux d'exécution de **1283,12%**. L'écart de **-591.559.937 FCFA** se justifie par un mouvement de crédit au bénéfice du programme.

Titre 4. Dépenses de transfert

La Loi de Finances a octroyé **118.237.000 FCFA** de crédits, le programme en a consommé **426.905.535 FCFA**, soit un taux d'exécution de **361,06%**. L'écart de **-308.668.535 FCFA** se justifie par un mouvement de crédit au bénéfice du programme.

Titre 5. Dépenses d'investissement

Le programme a reçu une autorisation d'un montant de **663.861.109 FCFA**, engagé à hauteur **276.460.448 FCFA** soit écart de **387.400.661 FCFA**, pour un pourcentage de **41,64%**.

Cet écart s'explique par : le retard des engagements à la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques. Les dépenses ont été déposées mais certaines ont été annulées.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement

Virements

Aucun virement

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 4.206: Tourisme	Titre 2	1 228 652	1 228 652
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 4.206: Tourisme	Titre 3	384 472 705	384 472 705
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 4.206: Tourisme	Titre 5	723 000 000	723 000 000
Total des Transferts			1 108 701 357	1 108 701 357
dont Titre 2			1 228 652	1 228 652
dont Titre 3			384 472 705	384 472 705
dont Titre 4				
dont Titre 5			723 000 000	723 000 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Annulations

Aucune annulation

Reports

Aucun report

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	54	52	51	5	0	-5	49
Permanents	43	42	42	2	+1	-1	41
Non permanents	11	10	9	2	0	-3	6
Agents de catégorie B	31	28	28	1	0	-3	25
Permanents	22	22	22		0	0	22
Non permanents	9	6	6	3	0	-3	3
Agents de catégorie C	15	15	15	0	0	0	15
Permanents	3	3	3	3	0	0	3
Non permanents	6	6	6	6		0	6
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	100	95	94	6	0	-8	89
Main d'œuvre non permanente	10	11	7	5	+2	-3	4
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	110	106	101	11	+2	-11	93

Explication des évolutions :

En 2020, la situation globale des emplois du secteur Tourisme et Hôtellerie a connu une baisse en raison des mesures gouvernementales du gel des recrutements des nouveaux agents dans la fonction publique. C'est ainsi que la baisse de 11 agents du programme se justifie par les décès de certains agents et les départs en retraite.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : AGATOUR

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	4	5	-5
Total pour l'opérateur	0	4	5	-5
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme	0	4	5	-5

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'opérateur n'a pas bénéficié d'un budget conséquent pour le recrutement de nouveaux agents assez bien outillés dans le domaine du tourisme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	829 222 404	829 222 404	42 287 500	42 287 500	786 934 904	786 934 904
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	829 222 404	829 222 404	42 287 500	42 287 500	786 934 904	786 934 904

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Gestion centralisée par la DGBFIP

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Valorisation du patrimoine touristique	32 723 310	32 723 310	628 429 937	628 429 937	-595 706 628	-595 706 628
Activité 1 : Acquisition fourniture de bureau	3 000 000	3 000 000	47 394 396	47 394 396	-44 394 396	
Activité 2 : Rédaction de 4 projets de texte portant sur la Réglementation des activités des opérateurs touristiques	400 000	400 000	400 000	400 000		
Activité 3 : Réalisation de 1.000 dépliants en vue de la vulgarisation des conditions d'obtention des titres administratifs	1 500 000	1 500 000			1 500 000	
Activité 4 : Réalisation de 1.000 dépliants vulgarisant les conditions d'entrer des touristes et des hommes d'affaire au Gabon	1 500 000	1 500 000			1 500 000	
Activité 5 : Organisation de trois (3) campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux	5 000 000	5 000 000	107 430 000	107 430 000	-102 430 000	
Activité 6 : Organisation de trois (3) missions de coopération touristique à l'international	10 000 000	10 000 000	300 000 000	300 000 000	-290 000 000	
Activité 7 : Organisation de 2 ateliers de validation des curricula et contenus de formation des différents niveaux de formation en tourisme au Gabon	3 323 310	3 323 310	5 000 000	5 000 000	-1 676 690	
Activité 8 : Reporting des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme	8 000 000	8 000 000	168 205 541	168 205 541	-160 205 541	
ACTION 2 : Hôtellerie	17 276 691	17 276 691	13 130 000	13 130 000	4 146 691	4 146 691
Activité 1 : Acquisition fourniture de bureau et matériel informatique	17 276 691	17 276 691	13 130 000	13 130 000	4 146 691	4 146 691
Total des crédits de titre 3	50 000 000	50 000 000	641 559 937	641 559 937	-591 559 937	-591 559 937

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Les crédits consommés en biens et services ont servi aux activités suivantes :

- Activité 1 : Acquisition fourniture de bureau ;
- Activité 2 : Rédaction de 4 projets de texte portant sur la réglementation des activités des opérateurs touristiques ;
- Activité 5 : Organisation de trois (3) campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux ;
- Activité 6 : Organisation de trois (3) missions de coopération touristique à l'international ;
- Activité 7 : Organisation de 2 ateliers de validation des curricula et contenus de formation des différents niveaux de formation en tourisme au Gabon ;
- Activité 8 : Reporting des travaux de mise en place et exploitation du Système de Gestion des Statistiques du Tourisme ;
- Activité 1 : Acquisition fourniture de bureau et matériel informatique

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Valorisation du patrimoine touristique	118 237 000	118 237 000	426 905 535	426 905 535	-308 668 535	-308 668 535
Transfert X						
ACTION 2						
Transfert X						
ACTION X						
Transfert X						
Total des crédits de titre 4	118 237 000	118 237 000	426 905 535	426 905 535	-308 668 535	-308 668 535

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : Valorisation du patrimoine touristique	663 861 109	663 861 109	276 460 448	276 460 448	387 400 661	387 400 661
Projet Redynamisation du secteur touristique post Covid-19	663 861 109	663 861 109	276 460 448	276 460 448	387 400 661	387 400 661
Total des crédits de titre 5	663 861 109	663 861 109	276 460 448	276 460 448	387 400 661	387 400 661

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR AGENCE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DU TOURISME ET DE L'HOTELLERIE (AGATOUR)

Présentation de l'opérateur

L'AGATOUR est l'Opérateur chargé de la promotion et du développement du Tourisme et de l'hôtellerie, placé sous la tutelle technique du Ministre du Tourisme.

L'AGATOUR est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Travail avec l'opérateur

En 2020, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été formalisé entre l'Etat et l'AGATOUR ;

L'AGATOUR a effectué un dialogue de gestion avec les différents partenaires ;

L'AGATOUR utilise tous ses collaborateurs pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	220 656 000	220 656 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	138 713 705	138 713 705
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	557 643 332	276 460 448
Total de la contribution financière de l'Etat	917 013 037	635 830 153

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Selon la LFR **557.643.332 FCFA** ont été alloués en crédit d'Investissement, dont **276.460.448 FCFA** engagé au profit du Projet : Redynamisation du secteur touristique post Covid-19.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Subvention à l'agatour	118 237 000	426 905 535		
Projet : Redynamisation du secteur touristique post Covid-19			663 861 109	276 460 448
Action / Projet X				
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	118 237 000	426 905 535	663 861 109	276 460 448

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Développer une offre touristique attractive à l'horizon 2021				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Renforcer l'offre touristique nationale et intensifier la promotion de la destination				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Taux de réalisation du site web pour la promotion de la destination Gabon dénommé « Discover Gabon »	80%	100%	98%	2%
Indicateur 2 : Taux de réalisation de l'application (robot conversationnel) « Mbolani »	N/C	100%	98%	2%
Indicateur 3 : Nombre d'évènements organisés localement pour la promotion du tourisme domestique	N/C	2	1	1
Indicateur 4 : Nombre de salons internationaux à participer pour la promotion de la destination	N/C	6	0	-6
Indicateur 5 : Nombre de forums internationaux portant sur l'investissement touristique et hôtelier à participer	N/C	3	2	-1
Indicateur 6 : Nombre de conférences internationales à participer	N/C	0	0	0
Indicateur 7 : Nombre d'offices locaux de tourisme créés pour l'intensification de la promotion au niveau local	N/C	2	2	0
Indicateur 8 : Nombre de rencontres d'échanges et de travail avec les principales plateformes d'opérateurs et d'autres acteurs indépendants organisées	N/C	10	5	5
Indicateur 9 : Nombre de plateformes créées	N/C	1	1	0
Indicateur 10 : Nombre d'opérateurs certifiés	N/C	25	25	0
Indicateur 11 : Nombre d'exemplaires du Guide de voyage imprimés	N/C	10 000	0	-10 000
Indicateur 12 : Nombre de dépliants et flyers imprimés	N/C	20 000	5 000	-15 000
Indicateur 13 : Nombre de vidéos réalisées	N/C	10	10	10
Indicateur 14 : Nombre d'émissions TV organisées	N/C	5	5	5
Indicateur 15 : Taux de réalisation de la carte touristique	N/C	100%	0%	-100%
Indicateur 16 : Nombre de parcs péri-urbains aménagés	N/C	3	0	-3
Indicateur 17 : Taux d'aménagement du City-tour de Libreville	N/C	100%	0%	-100%
Indicateur 18 : Nombre de zones d'intérêt touristique à aménager (première phase)	N/C	3	0	-3
Indicateur 19 : Taux de réfection et d'équipement des locaux du centre-ville	N/C	100%	50%	-50%
Indicateur 20 : Taux d'aménagement de la « Boutique Souvenirs de la Destination Gabon »	N/C	100%	80%	20%
Indicateur 21 : Taux de réfection et de modernisation du bureau de l'aéroport (ADL)	N/C	100%	100%	100%
Indicateur 22 : Taux de réalisation de l'annuaire des exploitants touristiques	N/C	100%	20%	-80%
Indicateur 23 : Nombre de séminaires de renforcement des capacités à l'intention des opérateurs touristiques à organiser	N/C	3	0	-3

Objectif 2 : Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2021				
Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du programme ou mission permanente de l'opérateur : Promouvoir l'offre hôtelière nationale				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Conception et édition du manuel « protocole sanitaire »	N/C	856	856	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

- ✓ Le Taux de réalisation du site web pour la promotion de la destination Gabon dénommé «**Discover Gabon** » est en attente de livraison.
- ✓ Taux de réalisation de l'application (robot conversationnel) « **Mbolani** » est en attente de livraison.
- ✓ La 1re édition de Promo-Vacances organisée avec succès de mai à août 2019.
- ✓ La 2e prévue de novembre à décembre n'a pu se tenir faute de mise à disposition des fonds alloués à l'Agence.
- ✓ La Non-participation aux différents salons à cause de la crise sanitaire COVID-19 ;
- ✓ 2 forums ont vu la participation en présentiel de l'AGATOUR.
- ✓ Les deux offices créés sont :
 - L'Office de tourisme de Libreville (principal centre d'information sur la destination Gabon) créé par l'AGATOUR ;
 - L'Office de tourisme de Ndzomoé (office local pilote) créé avec l'appui technique de l'AGATOUR
- ✓ L'Objectif : renforcement de la synergie nécessaire pour le développement et le rayonnement de la destination Gabon ;
- ✓ Toutes les rencontres prévues n'ont pas pu avoir lieu à cause des mesures barrières sur la lutte contre le COVID-19
- ✓ Le Syndicat d'initiative des guides professionnels du Gabon (SIGPG)
- ✓ Les guides professionnels, membres du Syndicat d'initiative des guides professionnels du Gabon ont été les premiers opérateurs certifiés par l'AGATOUR.
- ✓ Certaines actions non pas été réalisées faute de la crise sanitaire Covid-19 et d'autres n'ont pas été réalisées faute de mise à disposition des fonds alloués à l'Agence.
- ✓ Le rez-de-chaussée (devant abriter l'Office de tourisme de Libreville) aménagé et équipé.
- ✓ Les bureaux du 1er étage non aménagés et équipés faute de mise à disposition des fonds alloués à l'Agence.
- ✓ Local aménagé.
- ✓ Les articles déjà commandés mais non livrés.